

# Optimisation des aides à l'emploi et à la formation

*Lors de l'engagement d'un travailleur, veiller à obtenir les renseignements les plus pointus concernant les aides possibles et les **cumuls autorisés***

- les réductions structurelles
- les réductions groupes-cibles
- les aides à la formation
- les aides APE
- les aides sectorielles



Quelques explications



## Réductions ONSS structurelles

- automatique !
- montant de 400 €/trimestre + complément bas salaire
- passage de 410 en avril et à 460 ?? € en 2011

## Les réductions groupes-cibles (RGC)

- les 3 premiers engagements (Plan + 1; +2, +3)
- les bénéficiaires du plan Win-Win
- les jeunes CPE et ACTIVA START
- les moins de 30 ans et bas salaire
- les victimes de restructuration
- les travailleurs âgés (50 ans et +)

## Aide à la formation

- Le contrat PFI

## Aide APE

- APE non-marchand

## Aides sectorielles

- Les aides de certaines commissions paritaires

# Coordonnées du service CRH

## Adresse

Avenue Prince de Liège 137 5100 Jambes

## Téléphones

Le secrétariat 081/ 48 69 49

Les conseillers 081/ 48 69 52 (à 56)